Décision 16-DCC-103 du 21 juillet 2016

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Groupe Avenir Santé par le groupe Bridgepoint

Posted on: 10 août 2016 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sté Bridgepoint
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Groupe Avenir Santé

Lire

le texte intégral de la décision
65.17 Ko